



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 10 novembre 2020, à 19h30, statuera à huis clos sur cette demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements :

Emplacement : 1242, chemin du Fleuve (lot 2 046 868)

Enseigne

Nature et effet de la demande :

Permettre l'installation à plat (attachée au bâtiment) d'une enseigne avec une superficie de 2,97 m² dans les limites de l'étage alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite sa superficie à 2 m² et prescrit son installation dans les limites du rez-de-chaussée dans le secteur visé.

En vertu de l'arrêté ministériel 1030-2020 du 30 septembre 2020, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite. Pour ce faire, vous êtes invités à vous faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant vos commentaires et questions **au plus tard le 9 novembre 2020** par courriel à cprimeau@ville.lescedres.qc.ca ou par la poste au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, Québec, J7T 1A1.

Toutes vos question et commentaires seront entendus par le Conseil lors de ladite séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 26^e jour d'octobre 2020.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire trésorier

Certificat de publication

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure ci-haut aux deux endroits désignés par le Conseil en date du 26 octobre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour du mois d'octobre 2020.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire trésorier